



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Linguistic Services Division / Division des services linguistiques

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 5ième étage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet DAMA-RFSA	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN966-140305/J	Date 2018-05-01
Client Reference No. - N° de référence du client 20140305	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier 504zf.EN966-140305	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZF-504-33475	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2018-04-19 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-05-29	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cardinal, France	Buyer Id - Id de l'acheteur 504zf
Telephone No. - N° de téléphone (613) 720-9517 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-8303
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Centre d'approvisionnement Bureau de la traduction 70 Crémazie Gatineau, Quebec, K1A 0S5	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Cette révision à la DAMA est émise afin de répondre aux questions de fournisseurs.

Question 1

Nous possédons déjà un AMA pour certains domaines des paliers 2 et 3, et ne désirons pas qualifier d'autres domaines ou d'autres paliers. Donc, selon l'appel d'offres cité en rubrique, pour conserver notre AMA, nous devons envoyer la liste de nos ressources avec une copie de leur diplôme/agrément, ainsi qu'une preuve de notre conformité avec la norme CAN/CGSB? Aucun autre renseignement n'est requis?

Réponse 1

C'est exact. Aucun autre renseignement n'est requis.

Question 2

Suis-je obligé de remplir la nouvelle demande d'AMA pour pouvoir répondre à l'exigence suivante (puisque j'ai déjà un AMA couvrant le TAG palier 2 et le DROIT palier 2) :

Les fournisseurs ayant déjà un arrangement en matière d'approvisionnement pour les Paliers 2 ou 3 doivent soumettre l'information demandée aux pièces jointes 2 ou 3 de la Partie 4 en ce qui a trait à la Qualification obligatoire des ressources pour conserver leur AMA pour ces paliers. Les fournisseurs doivent utiliser la pièce jointe 6 de la Partie 3 pour soumettre l'information demandée.

Réponse 2

Les fournisseurs ayant déjà un arrangement en matière d'approvisionnement au Palier 2 doivent démontrer que leurs ressources rencontrent les critères de qualifications minimum requis par le Bureau de la traduction.

Le fournisseur doit fournir dans son arrangement, à l'aide du formulaire à la pièce jointe 6 de la partie 3, les renseignements suivants pour chaque traducteur et réviseur.

Chaque ressource doit :

- Être membre agréé et en règle de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes du Québec (OTTIAQ) ou d'une association professionnelle provinciale ou territoriale affiliée au Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC).

OU

- Détenir un baccalauréat en traduction d'une université reconnue.

OU

- Avoir entrepris les démarches pour obtenir l'agrément et l'obtenir dans un délai de 12 mois suivant la date d'émission de l'AMA.

Question 3

Le nombre des spécialités est passé de 20 à 63, et le Groupe Droit est maintenant beaucoup plus détaillé; est-ce que mon arrangement en vigueur est encore valable ou dois-je me réinscrire là encore?

Réponse 3

Votre arrangement est toujours valable.

Question 4

La garantie de 3 % est passée à 20 % : cette hausse s'applique-t-elle aux arrangements déjà en vigueur ou ne vise-t-elle que les entrepreneurs qui répondront à la nouvelle DAMA?

Réponse 4

La garantie minimum de 20% sera en vigueur dans les demandes de soumissions qui seront publiées lorsque le nouvel arrangement en matière d'approvisionnement(AMA) sera en vigueur, c'est-à-dire que les nouveaux AMA seront émis.

Question 5

J'envisage la possibilité de participer à la nouvelle DAMA en vue de redevenir fournisseur du Bureau. En ce qui concerne les références, qu'arrive-t-il dans le cas où la personne pouvant certifier n'est plus avec l'organisation ou encore si l'organisation a cessé ses activités depuis? C'est notamment le cas dans le domaine environnemental (compressions budgétaires sous le précédent gouvernement). J'imagine que vous demandez des nombres approximatifs, car je ne tiens pas de statistiques rigoureuses à cet égard et ça me surprendrait que ce soit le cas de mes clients.

Réponse 5

Vous devez donner le nom du client et le nom de la personne contact pour toute expérience fournie en réponse à la Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement. Le Canada doit pouvoir confirmer l'expérience fournie. Dans votre cas, vous devrez fournir l'expérience d'un autre client.

Le fournisseur doit donner le nombre de mots traduits et la personne nommée en référence doit pouvoir corroborer le nombre de mots démontrés.

Question 6

J'ai une question concernant l'aspect obligatoire de la DAMA prenant fin le 29 mai.

- a) La demande d'arrangement doit-elle être remplie dans le cas où l'on souhaite ajouter de nouvelles ressources ou un nouveau domaine ou encore palier?
- b) Autrement dit, si l'on ne souhaite pas ajouter de ressources ni obtenir un nouveau domaine, pouvons-nous simplement conserver l'AMA en cours (soumise en 2015)?

c) Selon la réponse, j'aimerais également connaître la conséquence de ne pas répondre à cette DAMA. Cela signifie-t-il que nos acquis sont perdus? Que nous perdons les domaines dans lesquels nous sommes qualifiés? Que notre entreprise ne figurera plus sur la liste de fournisseurs de services et donc que nous ne serons plus invités à soumissionner?

Réponse 6

- a) Oui.
- b) Oui. Sauf pour le palier 2 et le palier 3, les fournisseurs doivent démontrer les qualifications de leurs ressources selon les détails fournis aux pièces jointes 2 et 3 de la partie 4. Aussi pour le palier 3, les fournisseurs doivent soumettre un des éléments suivant :

Une preuve de certification qui atteste que le fournisseur est certifié en vertu de la norme nationale **CAN/CGSB-131.10-2008, Services de traduction.**

OU

Le fournisseur doit avoir entrepris les démarches pour obtenir la certification en vertu de la norme nationale **CAN/CGSB-131.10-2008, Services de traduction, et l'obtenir dans un délai de 12 mois**

c) Il n'y a pas de conséquence pour les fournisseurs détenant un AMA au palier 1. Cependant, pour les fournisseurs détenant un AMA aux paliers 2 ou 3, l'AMA sera annulé à défaut de répondre aux critères d'évaluation obligatoires. Voir la réponse au point b).

Question 7

a) Clarifications :

- **Palier 2** : Un fournisseur du palier 2, ayant déjà ses arrangements en place et ne voulant pas faire de changements, n'a qu'à remplir le document intitulé « formulaire_ressources_palier_2_et_3 ». Aucune autre documentation doit être soumise. Merci de clarifier.
- **Palier 3** : Un fournisseur du palier 3, ayant déjà ses arrangements en place et ne voulant pas faire de changements, n'a qu'à remplir le document intitulé « formulaire_ressources_palier_2_et_3 » et fournir la preuve en ce qui a trait à la certification obligatoire. Aucune autre documentation doit être soumise. Merci de clarifier.

b) Questions :

- SVP confirmer que les fournisseurs ne doivent pas préciser des domaines d'expertises en ce qui a trait aux ressources. Il faut simplement présenter UN des documents justificatifs avec le tableau?
- Est-ce bien compris qu'une ressource pigiste peut être nommée dans le cadre de plusieurs AMAs?

Réponse 7

- a) Palier 2 : Oui c'est exact.
Palier 3 : Oui c'est exact.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EN966-140305/J
Client Ref. No. - N° de réf. du client
EN966-140305

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier
504zfEN966-140305

Buyer ID - Id de l'acheteur
504zf
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

b) - Aux paliers 2 et 3, les fournisseurs ne doivent pas préciser des domaines d'expertise en ce qui a trait aux ressources. Les fournisseurs doivent simplement présenter UN des documents justificatifs.

- Une ressource pigiste peut être nommée dans le cadre de plusieurs AMAs.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES